PROJET DE MINERAI DE FER DU NIMBA



RAPPORT SUR LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIETE DES MINES DE FER DE GUINEE (2016-2017)





La SMFG détient les droits d'auteur de ce document et de son contenu – © SMFG 2017. Tous droits réservés.

SMFG est le propriétaire seul et exclusif dans tous pays de tout droit de propriété intellectuelle contenue et au titre ce document, y compris sans limitation, tous les droits d'auteur y afférents, tous les droits relatifs aux inventions, brevets, logiciels, marques, plans et know how, et tous autre droit de propriété intellectuelle ou actifs intangibles reconnus par toutes lois, traités et conventions internationales. Sauf exception prévue par la loi, ce document et son contenu ne peuvent être copiés, reproduits, transmis, exposés, modifiés, distribués ou utilisés, à des fins commerciales ou autres, sans la permission écrite préalable de la SMFG. Tous les droits dérivés de ce document et de son contenu demeureront la propriété seule et exclusive de SMFG.



TABLE DES MATIÈRES

| 1 | INTRODUCTION | 1 |
|-----|---|----|
| 1.1 | Contexte | 1 |
| 1.2 | Objet de ce document | 3 |
| 1.3 | Structure du rapport | 3 |
| 2 | CADRE DE GESTION DES OPERATIONS DE LA SMFG | 4 |
| 2.1 | Chartre | 4 |
| 2.2 | Politique Environnementale | 4 |
| 2.3 | Plan de Gestion Environnementale | 5 |
| 2.4 | Politique des Relations Communautaires et Exterieures | 6 |
| 2.5 | Plans pour les Relations Communautaires et Extérieures | 6 |
| 3 | PROGRAMMES ACTUELS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE | 7 |
| 3.1 | Programme de Travail de SMFG – 2016-17 | 7 |
| 3.2 | Culture de Travail chez la SMFG, Réunions de « PASS », et Incidents Environementaux c | |
| 3.3 | Gestion de la Biodiversité et des Terres | 12 |
| 3.4 | Gestion du Feu | 14 |
| 3.5 | Gestion des Espèces Exotiques et Invasives | 15 |
| 3.6 | Réhabilitation et Lutte contre l'Erosion | 16 |
| 3.7 | Gestion de l'Eau | 17 |
| 3.8 | Gestion des Déchets Solides | 19 |
| 3.9 | Qualité de l'Air, Lumière, Bruits et Vibrations | 21 |
| 4 | PROGRAMME DE SUIVI ET DE RECHERCHE SUR L'ENVIRONNEMENT | 23 |
| 5 | RELATIONS COMMUNAUTAIRES ET EXTERIEURES, ET APPUIS AU DEVELOPPEMENT | 26 |
| 5.1 | La Période 2016-17 | 26 |
| 5.2 | Principes et Méchanismes pour les Relations Communautaires | 26 |
| 5.3 | Comités de Concertation dans les Localités Minières | 28 |
| 5.4 | Appui au Développement Communautaire | 29 |
| 6 | RESUME. DEFIS RENCONTRES ET PERSPECTIFS SUR LE FUTUR | 33 |



1 INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE

En 2003, le Gouvernement de Guinée a signé une Convention de concession minière et accordé à la société Euronimba Jersey (Royaume Uni) une Concession minière de 625 hectares qui se situe à l'extrémité nord des monts Nimba Guinéens. Plus tard en 2003, Euronimba Jersey a créé la Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG), compagnie minière de droit guinéen, pour développer le projet d'exploitation du minerai de fer de la Concession minière. La zone a été estimée contenir des gisements de minerai de fer de classe mondiale en termes à la fois de quantité et de qualité.

Les actionnaires de la SMFG sont Euronimba Jersey (95%) et Mifergui Nimba (5%). Euronimba Jersey est un projet conjoint dont les actionnaires majoritaires sont BHP et Newmont (43,5% chacun) et un partenaire minoritaire, Areva-Cogema, avec 13% de l'actionnariat. Voir la Figure 1.

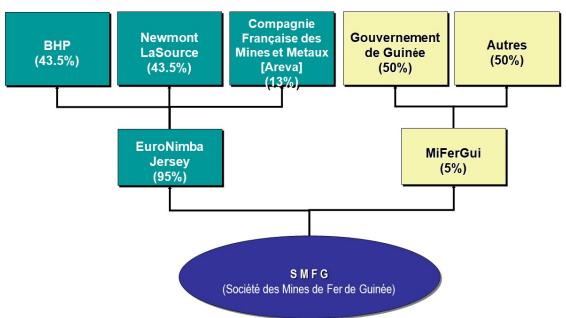


Figure 1. Actionnariat de la SMFG

Depuis 2005, la SMFG mène des activités de terrain à partir de l'ancien camp de Mifergui aux monts Nimba Guinéens. A partir de cette année, la SMFG a commencé à remettre en état, développer et parfois élargir ce camp et les infrastructures de Mifergui dans le Périmètre minier (pistes, plateformes de sondage, garages, stations de pompage, ateliers, etc.) en plusieurs étapes, de même que le camp pour ses ouvriers (Cité Ouvrière) qui se situe dans le village de Gbakoré. Elle a construit (mais pas occupé) un bureau à Lola Centre.

Du point de vue de la gestion environnementale, les activités menées depuis 2005 peuvent se résumer en cinq grandes étapes :

- <u>2005-07</u>: Remise en état des infrastructures existantes (camps, garages, entrepôts, bureaux, pistes, plateformes de sondage, système d'adduction d'eau) et forages initiaux, accompagnés de mesures de gestion environnementale initiales; études environnementales et sociales de cadrage initial; premiers appuis communautaires et au CEGENS en tant qu'autorité de gestion de la Réserve de Biosphère des Monts Nimba (RBMN);
- <u>2008-10</u>: Continuation des forages, améliorations et élargissements des infrastructures, accompagnée d'un programme de gestion environnementales plus développé et d'études et suivi



environnementaux (faune, flore, météorologie, hydrologie); mise en place d'un programme de gestion et de contrôle de l'eau et de la sédimentation sur les infrastructures routières et les plateformes de sondage; élargissement du programme d'appui communautaire et à la conservation;

- <u>2011-13</u>: Augmentation importante du programme de sondages avec de nouvelles infrastructures associées (logements, bureaux, lieux de stockage et d'entretien, pistes et plateformes); exécution

des études caractérisation de l'état initial environnemental et social pour l'étude d'impact (EIES), et continuation des programmes de suivi associés; continuation du programme de gestion environnementale compris la gestion de l'eau sur les infrastructures, et des programmes d'appui à la communauté locale et à l'autorité de gestion de la RBMN;



Figure 2. Campagne de forages de 2011-13.

- <u>2014-15</u> : Crise de la maladie à virus Ebola, ralentissement rapide des activités, entretien basic des infrastructures et des programmes de suivi ; et
- 2016-17: Petite reprise des activités de terrain, surtout l'entretien et la consolidation des infrastructures (mise en service de beaucoup de bâtiments, lieux d'entreposage, laboratoires, pistes, engins lourds, garages, plateformes de sondage, bassins d'eau, systèmes d'adduction d'eau et de distribution d'électricité, continuation du etc.); environnemental et d'études sur des sujets stratégiques pour l'EIES; environnementale, gestion contrôle et suivi du feu et des espèces exotiques (e.g. Chromolaena odorata); réduction de l'effectif de la SMFG; relance des appuis à la communauté locale et à l'autorité de gestion de la RBMN.



Figure 3. Principales infrastructures sur la montagne.



La SMFG poursuit actuellement les négociations avec le Gouvernement de Guinée pour la suite du projet, et s'organise pour la prochaine phase du développement du projet qui va aboutir à une étude de faisabilité bancable, et une étude d'impact environnemental et social et les plans de gestion et autres documents associés.

1.2 OBJET DE CE DOCUMENT

Ce rapport a le double objectif de résumer les réalisations de la SMFG depuis les deux dernières années dans les domaines de la gestion de l'environnement et des relations communautaires et extérieures au niveau des monts Nimba, d'une part, et de rappeler les procédures et principes relatifs à ces thématiques mis en œuvre pour parvenir à une performance du plus haut niveau tel qu'exigé pour un site comme les monts Nimba, d'autre part.

Ce rapport fait suite:

- Au rapport sur la performance environnementale de la SMFG lors de la campagne de forages et d'études de 2011-13, réalisée sous l'autorisation accordée dans le Certificat de conformité environnementale N°0845/MDEEF/CAB/2011,
- Aux missions d'inspection annuelle de la SMFG, menées par le Ministère chargé de l'environnement en janvier 2013, septembre 2015 et décembre 2016, dont la SMFG a reçu seul un rapport de mission en novembre 2017 pour la mission de décembre 2016,
- A la visite effectuée en août 2017 par le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF) pendant laquelle Monsieur le Secrétaire Général du MEEF a demandé, entre autres, un rapport de mis en œuvre du plan de gestion environnementale de la société, et une demande de renouvellement d'une autorisation environnementale pour ses activités futures, et
- A la requête en date du 15 novembre 2017 pour une mission de suivi et de contrôle annuel à la SMFG en janvier 2018, pour laquelle une série de documents et d'informations est demandée.

1.3 STRUCTURE DU RAPPORT

Le rapport est divisé en six sections. Suite à cette section préliminaire, les autres sections traitent :

- Le cadre de gestion des opérations relatives à la gestion environnementale et des relations communautaires et extérieures,
- Les programmes actuels de gestion de l'environnement sur site,
- Les initiatives actuelles de suivi et de recherche environnementaux,
- Les relations communautaires et extérieures y compris la mise en place des Comités de Concertation dans les Localités Minières à Lola Centre et à N'Zoo, et la collaboration avec le CEGENS, et
- Un résumé de la performance de la société, des défis majeurs relatifs aux programmes traités par ce rapport, et des perspectifs sur le futur du projet minier de la SMFG.

Ce rapport et la lettre de transmission qui l'accompagne répondent aux demandes d'informations de la lettre susmentionnée du 15 novembre 2017.



2 CADRE DE GESTION DES OPERATIONS DE LA SMFG

En 2017, la SMFG a entamé un processus de mise à jour des politiques et normes corporatives pour encadrer ses opérations. En rapport avec la gestion environnementale et des relations communautaires et extérieures (RCE), il faut citer la chartre de la société, les politiques environnementales et des RCE, et les plans de gestion environnementale et des relations communautaires et extérieures.

2.1 CHARTRE

La chartre de la SMFG de juillet 2017 établit la vision de la société comme suit : créer un projet minier durable et à long terme intégré au tissu économique et social de la région, et qui crée une contribution positive pour les générations futures.

Elle fixe six valeurs cardinales de la société :

- Santé et sécurité : mettre en avant la santé et la sécurité de nos travailleurs et de nos collectivités.
- **Durabilité**: travailler avec nos collectivités et autres parties prenantes pour créer un héritage positif pour les générations futures en soutenant la protection des Monts Nimba, Site du patrimoine mondial, et en contribuant à améliorer de manière tangible le niveau de vie de nos collectivités.
- *Intégrité* : faire ce qui est juste, être transparent, accepter nos responsabilités et honorer nos engagements.
- *Performance*: atteindre nos objectifs avec compétences, énergie et excellence.
- Respect: embrasser la diversité culturelle, l'ouverture, le travail en équipe et la compréhension.
- Simplicité: simplifier nos procédures et communiquer clairement et efficacement.

2.2 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG) s'engage à intégrer la durabilité à tous les aspects de ses activités. Elle atteindra ceci en :

- respectant toutes les lois, les réglementations et les autorisations relatives à l'environnement,
- évaluant les risques à l'environnement et l'impact potentiel de ses activités; en définissant les objectifs et les normes qui guident ses pratiques de gestion en matière d'environnement et toute autre opération, et enfin en se fondant sur les principes de la hiérarchie des mesures d'atténuation de l'impact sur l'environnement,
- formant et responsabilisant tous ses employés et contractants à identifier et minimiser l'impact potentiel de leurs activités sur l'environnement,
- renforçant la compréhension des services de la biodiversité et écosystèmes de sa zone d'influence ainsi que l'impact de ses activités par des programmes de suivi,
- encourageant l'utilisation efficiente de l'eau, de l'énergie, des matériels et des fournitures,
- minimisant les volumes de déchets produits; en identifiant les méthodes adéquates d'élimination pour tous les types de déchets, y compris leur recyclage ou réutilisation au niveau local si possible,
- s'efforçant d'éviter, si possible, une perte nette de biodiversité sur une période de 10 ans après la fermeture de la mine, et ce en utilisant les derniers progrès scientifiques et les meilleures pratiques de gestion de biodiversité et en travaillant en partenariat avec le gouvernement, la communauté locale et d'autres parties prenantes,
- réhabilitant progressivement les zones perturbées afin de les rendre à nouveau propres à une utilisation finale convenue qui soit sûre, stable, non polluante et durable,



- Communiquant et consultant les employés, les contractants, les communautés et autorités locales, les régulateurs et d'autres parties prenantes sur les questions de gestion environnementale,
- développant et assurant le maintien d'un système de gestion environnementale complet et efficace qui devra être conforme à l'ISO14001 au début de la construction de la mine, et
- améliorant continuellement sa performance environnementale par des contrôles et des rapports d'évaluation réguliers en relation avec ses objectifs.

2.3 PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Vu le niveau d'activités réduites depuis 2014 lorsque le virus Ebola a commencé à sévir en Guinée, jusqu'à la présente situation d'entretien et d'attente, de même que l'évolution continue des risques et défis environnementaux chez la SMFG, la société a voulu mettre à jour son plan de gestion environnementale (PGE) en 2017, s'efforçant toujours à améliorer sa performance. Le processus a abouti à une version anglaise, et une traduction non-officielle en français, dont le tableau des matières comporte les chapitres suivants :

- 1. Introduction, objectifs, politiques, cadre juridique et approches
- 2. Les Monts Nimba
- 3. Gestion de la biodiversité
- 4. Gestion des terres
- 5. Gestion des déchets
- 6. Gestion des substances dangereuses
- 7. Gestion de l'eau
- 8. Qualité de l'air
- 9. Bruit, vibrations et lumière
- 10. Réhabilitation et fermeture
- 11. Evaluation de la performance environnementale et rapports
- 12. Formation
- 13. Références
- 14. Définitions

Ce PGE entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018. Quoique la SMFG mette déjà en œuvre la grande majorité des mesures exigées par ce nouveau PGE, la société s'efforce à atteindre un niveau de pleine conformité avec ce PGE avant la fin de 2018.

Dans sa forme actuelle, le document fait référence aux processus et structures internes à la société. Il sera révisé dans le premier trimestre de 2018 afin qu'il puisse être partagé avec les parties externes concernées.

L'approche du PGE commence à partir d'une identification et d'une analyse des risques environnementaux, afin de comprendre la sévérité potentielle et la probabilité d'un incident environnemental. Pour tout impact potentiel, le département promoteur de l'activité est obligé de mettre en œuvre des mesures pour éviter, sinon minimiser, ou atténuer d'une autre manière l'impact, ce en concertation avec le Département de la santé, la sécurité et l'environnement. Pour les risques jugés d'avoir un potentiel d'impact significatif et/ou une forte probabilité de se produire, des mesures de gestion sont élaborées dans le PGE et dans les plans, normes spécifiques et procédures qui en découlent. Les thématiques où les risques significatifs ont été identifiés se trouvent dans les chapitres 3 à 10 du PGE.

Le plan de gestion environnementale doit s'adapter aux programmes de travail au fil du temps, qui sont généralement planifiés annuellement mais qui évoluent en cours d'exécution. La SMFG n'a donc pas de



plan de gestion environnementale *annuel* ; elle a plutôt des programmes de travail annuels qui doivent respecter le PGE qui est pérenne et qui évolue en fonction des risques et de l'expérience acquise.

2.4 POLITIQUE DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES ET EXTERIEURES

La Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG) s'engage à respecter les communautés locales et à laisser un héritage positif aux générations futures. Elle atteindra ceci en :

- respectant toutes les lois, les réglementations et les autorisations,
- évaluant les risques et l'impact potentiel de ses activités sur les communautés locales, et en définissant les objectifs et les normes qui font partie de ses pratiques de gestion,
- respectant la dignité, la culture, le bien-être et les droits de l'homme de ses employés, des communautés et d'autres personnes affectées par ses activités,
- poursuivant le dialogue avec les communautés locales afin d'assurer de bonnes relations qui bénéficient à toutes les parties concernées,
- s'efforçant d'atteindre le consentement préalable et éclairé de ses communautés,
- travaillant avec la communauté locale et d'autres parties prenantes à l'amélioration tangible du niveau de vie de la communauté locale par :
 - le soutien à l'éducation des enfants dans les écoles locales,
 - o la promotion de l'approvisionnement à partir des fournisseurs locaux, et
 - o la promotion d'alternatives économiques permettant le développement de l'économie locale d'une manière durable compatible avec les exigences du Site du patrimoine mondial,
- améliorant la santé et le bien-être des populations locales par des programmes d'éducation et de santé visant à la réduction des impacts des maladies évitables,
- contribuant au développement du pays et à l'intégration économique régionale,
- informant régulièrement et à temps les parties prenantes de ses activités,
- examinant les plaintes et en prenant les mesures correctives si nécessaire, et
- améliorant continuellement ses relations communautaires par des contrôles et des rapports d'évaluation réguliers en relation avec ses objectifs.

2.5 PLANS POUR LES RELATIONS COMMUNAUTAIRES ET EXTERIEURES

La SMFG a élaboré en 2010 un plan des relations communautaires et un plan d'appui à la communauté locale. Ces documents n'ont pas été mis à jour depuis 2010 mais restent généralement valables et pertinents. Ils sont appliqués par des plans d'action mis en œuvre par le Département des RCE pour les relations communautaires et les appuis au développement local et à d'autres fins d'intérêt public comme la conservation. Toutefois, la SMFG compte les mettre à jour en 2018, en attendant la prochaine phase de développement du projet. Les plans sont centrés autour des six points ci-après :

- 1. Etablir un climat de confiance et une entente mutuelle entre la SMFG et toutes les parties prenantes,
- 2. Ne causer aucun dommage à la santé et à la sécurité au sein de sa communauté « hôte » et minimiser les dommages causés à l'environnement,
- 3. Assurer la bonne image publique de la SMFG,
- 4. Améliorer les conditions de vie au niveau des localités par des appuis communautaires,
- 5. Augmenter la capacité locale de développement en appuyant les initiatives locales de développement, et
- 6. Amener le personnel de la SMFG et les communautés riveraines à partager la vision des RCE.



3 PROGRAMMES ACTUELS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

3.1 PROGRAMME DE TRAVAIL DE SMFG – 2016-17

Les activités de gestion environnementale se poursuivent sur la base du programme de travail. En 2016-17, en résumé, les principales activités de la SMFG aux monts Nimba ont consisté en la consolidation et l'entretien des infrastructures de la société, dont la SMFG ne se servait plus d'une bonne partie depuis 2013. Spécifiquement et en détail :

- Au niveau de la montagne en amont des Cités 1 et 2 :
 - Beaucoup de pistes secondaires et de plateformes de sondage ont été activement fermées (accès bloqué, pose de cigares en jute) ou abandonnées (si elles étaient stables) de manière à laisser la régénération naturelle de la végétation les recoloniser;
 - Les artères principales et les pistes secondaires amenant à des endroits que la SMFG doit visiter régulièrement (par exemple les stations météorologiques) ont été entretenues : inspections régulières, enlèvement des sédiments des puisards, entretien ou remplacement des gabions, barres et mini-barrages pour canaliser et filtrer les eaux de ruissellement sur les pistes et les plateformes ;
 - La majorité des lieux de travail sur la montagne ont été fermés comme la Base Géologie à côté du Mont Tô et la Base Technique en bas du mont Château ;
 - Le système d'adduction d'eau sur la montagne pour les sondages fut partiellement démonté, et la station de pompage sur la Rivière Zié et les bassins de stockage d'eau furent fermés ;
 - Un système de pompage réduit a été installé et entretenu à la station de pompage sur le Zougué, qui alimente les Cités 1 et 2 de la SMFG, en vue de la consommation d'eau réduite ;
 - Les stations météorologiques ont été renouvelées et entretenues ;
 - Les sédiments ont été enlevés des bassins de sédimentation en amont de l'ancienne station de pompage sur le Zié ;
 - Des pare-feux ont été installés avant l'arrivée de la saison sèche lorsque le risque d'incendie incontrôlé sur la montagne est élevé ; et
 - L'espèce exotique envahissante *C. odorata* (« *Chromolaena* ») a été arrachée manuellement des pistes, plateformes, bermes et alentours de bâtiments de la société, et des savanes et lisières environnantes.

• Au niveau des Cités 1 et 2 de la SMFG :

- La Cité 2 a été fermée, et la majorité des équipements, meubles et fournitures enlevée.
 Quoiqu'à la Cité 2 la SMFG coupe l'herbe, installe des pare-feux, contrôle le *Chromolaena* et maintienne une présence de sécurité, elle ne sert qu'à stocker des échantillons de minerai;
- Entre les Cités 1 et 2, les cinq aires de stockage et de travail des sociétés de sondage ont été progressivement rangés et nettoyés, et le matériel présent récupéré, réutilisé, stocké en vue d'un traitement futur, mis au rebut ou envoyé à d'autres utilisateurs. La SMFG y installe des pare-feux et contrôle le *Chromolaena*;
- A la Cité 1, plusieurs bâtiments (des logements et bureaux) dont la SMFG n'avait plus besoin, ont été fermés mais pourront être remis en état si nécessaire ;





Figure 4. Pistes sur la montagne. *NB : les pistes dans le Site du patrimoine mondial existent depuis le temps de Mifergui. La SMFG ne les a pas construites, ni entretenues, ni utilisées.*



Figure 5. Piste d'accès fermée (S. Sempéré)



Figure 6. Piège à sédiments (Pierré Richaud)



- La majorité des bâtiments à la Cité 1 est entretenue, et plusieurs ont été rénovés ou améliorés, comme le mess ;
- Le magasin a été réorganisé, beaucoup de matériel de la phase de sondages réutilisé ou envoyé au centre des déchets pour stockage ou transfert à d'autres utilisateurs ; le lieu de carburation des véhicules fut envoyé à Charlie 4, près de l'entrée au Périmètre minier ;
- Une partie de la flotte des véhicules de la SMFG a été vendue, et les engins lourds ont été emmenés au parking pour améliorer leur sécurité ;
- Le 'Nimba Garage' a été aménagé pour l'entretien de tous les véhicules et engins lourds, et pour tout travail 'chaud' comme la chaudronnerie ;
- L'ombrière pour les orchidées a été rénovée et élargie ;
- L'herbe est régulièrement coupée, les pare-feux installés en novembre-décembre, et le Chromolaena contrôlé ; et
- Les infrastructures sont entretenues pour le traitement et l'adduction de l'eau propre, la collecte, le tri et l'évacuation des déchets, le traitement des eaux usées, la production de l'électricité, les services informatiques, et tout autre service et fonction nécessaire aux opérations.
- De l'entrée au Périmètre minier à Bravo 1 jusqu'à l'entrée à la Cité 1 :
 - La route est entretenue, y compris les structures pour évacuer les eaux de ruissellement ;
 - La végétation est coupée régulièrement surtout la sécurité routière (i.e. pour la visibilité) mais aussi pour contrôler le *Chromolaena* ;
 - Les postes de Charlie 4 et Bravo 1, où l'accès au site et contrôlé, sont entretenus ;
 - L'entrepôt du carburant à côté de Charlie 4 est entretenu ; et
 - L'espace face à l'entrepôt du carburant (lay-down area) est utilisé pour inspecter et nettoyer/décontaminer les containers et engins lourds venant de l'extérieur avant qu'ils passent.



Figure 7. Entrepôt du carburant à côté de Charlie 4.

 A l'extérieur de l'entrée au Périmètre minier, la SMFG stocke, traite et évacue ses déchets au niveau de centre de gestion des déchets, au bord de la route entre Bravo 1 et Gbakoré. Elle a planté des arbres le long de la route entre le centre pour les déchets 1 et sa Cité Ouvrière.



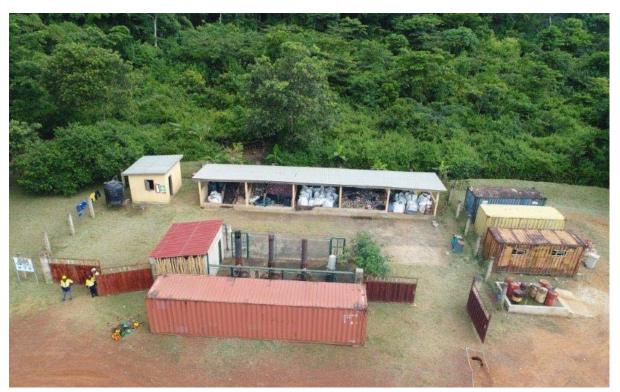


Figure 8. Centre de gestion des déchets.

- A la Cité Ouvrière, la SMFG a :
 - Entretenu plusieurs bâtiments où logent certains travailleurs de la société et le détachement militaire ;
 - Entretenu un système d'extraction et d'adduction d'eau pour la Cité, de même qu'un système de production et de distribution d'électricité ;
 - Mis en œuvre des système similaires de coupe d'herbe, de gestion des déchets et de traitement des eaux usées que ceux à la montagne ; et
 - Fermé plusieurs bâtiments dont elle n'a pas actuellement besoin.
- A Lola Centre, la SMFG n'a presque pas utilisé son bureau sauf pour des réunions ou séances de formation ponctuelles qui n'ont duré que quelques jours.
- Au-delà de la consolidation et l'entretien des infrastructures de la société, la SMFG a continué ses programmes de suivi environnemental et d'études sur des sujets stratégiques pour l'EIES qui consistent en :
 - Le suivi météorologique,
 - Le suivi de la régénération botanique et l'évolution des savanes d'altitude au vu des feux de brousse,
 - Le suivi et le contrôle du C. odorata sur la montagne,
 - Le suivi et la cartographie des feux sur la montagne,
 - La prise de photos des moyens et grands vertébrés par moyen des caméras automatiques qui prennent des photos le jour comme la nuit quand leur détecteur de mouvement est activé ;



- Les enquêtes annuelles sur les amphibiens des cours d'eau des monts Nimba, et sur le crapaud vivipare,
- Une enquête sur les lieux d'hibernation du crapaud vivipare,
- La collecte des fèces et des poils de chimpanzés pour des analyses de leur ADN,
- La continuation de l'enquête lancée en 2012 sur les orchidées des monts Nimba avec de nouvelles collections qui sont logées dans les ombrières,
- La continuation de l'enquête sur les fourmis, termites et vers de terre lancée en 2008, avec un accent particulier sur les zones d'altitude des monts Nimba,
- Une enquête sur les papillons des monts Nimba,
- La continuation de l'enquête sur les araignées des monts Nimba lancée en 2008, et
- Une enquête élargie sur les chauves-souris des monts Nimba qui consistent en (i) l'enregistrement des cris de chauves-souris pour identifier les cris des différentes espèces, (ii) les mesures de l'humidité et de la température dans les galléries où gîtent les différentes espèces, et (iii) une expédition de terrain (prévue pour janvier 2018).

Le chapitre 4 présente davantage d'informations sur ces initiatives.



Figure 9. Recherches botaniques.

Sur le plan communautaire, la SMFG a continué son programme de relations communautaires et d'appui au développement local et à la conservation et la gestion de la Réserve de Biosphère des Monts Nimba. Ce programme est détaillé dans le chapitre 5.

Au cours de 2016-17, un accent particulier a été mis sur une politique visant au déploiement du personnel national guinéen vers des postes de supervision et de direction sur le site de Nimba et à Conakry, y compris une représentation au sein des principaux cadres de la SMFG, et l'adoption des fonctions de directeur par intérim des opérations sur site. Ainsi les postes de Directeur de la Santé, Sécurité et Environnement, Surintendant des Relations Communautaires et Extérieures, Surintendant d'Administration et Directeur d'Infrastructures et Commerce sont occupés désormais par des nationaux.

3.2 CULTURE DE TRAVAIL CHEZ LA SMFG, REUNIONS DE « PASS », ET INCIDENTS ENVIRONEMENTAUX OU COMMUNAUTAIRES

La culture de travail sûr de la société est appliquée aussi à l'environnement et aux relations communautaires. La SMFG a adopté un système de travail appelé *Système d'attitude positive à la sécurité* ou « PASS » en anglais. Alors au début de chaque journée de travail, avant de passer aux



programmes de travail des différentes équipes, <u>tout le personnel</u> présent sur site se pose et débat les questions suivantes au cours des réunions de PASS :

- Y-avaient-ils d'incidents ou presqu'accidents de la journée d'hier ? Quelqu'un a-t-il fait une intervention de sécurité sur vous ou votre équipe ?
- Y-a-t-il eu de dangers résolus ou non résolus de la journée d'hier? Si oui qu'est-ce que nous avons fait pour les rectifier ou barricader le danger? Le danger a-t-il été reporté? Avez-vous fait une intervention?
- Quelqu'un a-t-il un exemple positif de sécurité de la journée d'hier ? Pourquoi était-il sécuritaire ?

Ensuite l'équipe se donne une note : A si quelqu'un a fait une intervention pour améliorer la sécurité d'une situation donnée, B si la journée était sure mais sans incident ni action positive, et C si un incident s'est produit, ou la journée n'était pas sécuritaire. Elle continue par réfléchir sur la journée qui commence, si les conditions sont suffisamment sécuritaires pour travailler ou s'il y a des mesures à mettre en place – faire une formation, élaborer un plan, demander une inspection par une personne compétente, aménager un lieu de travail, se munir d'équipements de protection, autres. Les réunions matinales se terminent par la présentation et débat rapides d'un sujet lié à la sécurité, la santé, l'environnement ou les relations communautaires.

L'objectif est de faire réfléchir tout le monde sur ses actions et activités de la journée afin de prévoir des situations dangereuses et de les éviter ou corriger si elles se produisent. C'est un système de réflexion <u>proactive</u>.

Quoique cela ait été mis en place initialement pour la sécurité du travail, la SMFG inclue des dangers et incidents liés à l'environnement et aux relations communautaires dans ce processus de réflexion quotidienne. Alors, l'approche de tout le personnel sur site se résume le dicton suivant : ce n'est pas ma faute, c'est ma responsabilité. Cette responsabilité est rappelée tous les jours à tous les employés, contractants et visiteurs de la société.

En termes de performance, la SMFG a connu une période sans « accident rapportable ou enregistrable » (recordable injury) de septembre 2012 jusqu'en juillet 2016, soit une période de 45 mois. Dans la période de juillet 2016 à décembre 2017, la SMFG a connu trois accidents rapportés qui ont nécessité quelques jours de récupération ou de travail léger en attendant que la personne soit rétablie. Aucun des accidents n'a causé d'impact grave ou permanent.

Pendant les deux ans, huit (8) incidents environnementaux ont été rapportés en 2016 et quatre (4) en 2017. Deux incidents communautaires ont été signalés en 2017 et aucun en 2016. Des douze, dix étaient des cas de déversement ou de fuite de petites quantités d'huile ou de diésel où le sol contaminé avait été ensuite ramassé, emmené au centre de traitement des déchets et incinéré. Dans un cas, la pompe à eau sur le Zougué n'a pas été éteinte après avoir rempli le château d'eau en amont de la Cité 1, et de l'eau a déversé jusqu'à l'extinction de la pompe peu de temps après. Dans le dernier cas, en janvier 2017 un incendie a commencé vers Séringbara par un inconnu à l'intérieur de la ceinture forestière autour de la montagne, dans le Site du patrimoine mondial, et brûlé toute la montagne. A l'exception de ce dernier, qui était hors le contrôle de la SMFG, aucun impact significatif initial n'a résulté de ces incidents et des mesures ont été prises pour éliminer tout impact résiduel.

3.3 GESTION DE LA BIODIVERSITE ET DES TERRES

Le Périmètre minier est entouré par le Site du Patrimoine Mondial des Monts Nimba (SPM), un lieu connu par sa biodiversité exceptionnelle. Le Périmètre minier partage certaines des valeurs du SPM,



raison pour laquelle beaucoup d'études ont été menées de 2005 à présent sur cette biodiversité et les conditions biophysiques dans lesquelles elle évolue, tant dans le Périmètre minier que dans le SPM.

En conséquence, la SMFG effectue de nombreuses mesures pour éviter et minimiser les impacts sur la biodiversité provenant de ses activités, qu'elles soient dans sa Concession minière, dans le Périmètre minier ou à l'extérieur. La première mesure de gestion environnementale intervient alors au niveau de la perturbation des terres.

Un Plan de Gestion Environnementale de la Construction (CEMP) est exécuté avant le début de toute activité susceptible de perturber le sol, afin de minimiser les impacts environnementaux potentiels qui pourraient en provenir. Depuis le lancement de ce processus en 2009, le CEMP assure que l'étendue des pistes, des plateformes, d'autres infrastructures et de toute activité de construction, aménagement ou démolition minimisent son impact sur les zones biologiques sensibles, la qualité de l'eau et les communautés en aval. Ce processus comprend non seulement une évaluation des activités proposées et des risques y afférents, mais aussi des mesures pour éviter, minimiser ou atténuer l'impact potentiel, et pour en assurer un suivi et un contrôle pendant l'exécution de l'activité, et un recours à des mesures correctives le cas échéant.

Vu le programme de travail réduit de la société en 2016-17, le processus CEMP n'a pas été souvent utilisé pendant cette période. Pourtant il avait été appliqué régulièrement lors de la phase de sondages, d'expansion infrastructurelle et d'études en 2011-13, avec pour résultats de limiter au maximum la largeur des pistes d'accès les terrassements pour les plateformes et les bâtiments. Dans de nombreux cas, des sondeuses démontables pouvant être déplacées manuellement étaient utilisées lorsque l'accès était difficile ou quand la valeur biologique constituait une préoccupation, par exemple pour le sondage H001 situé dans une savane à haute altitude. Sur ces sites, le matériel et les fournitures de forage sont portés par des équipes de travailleurs sur des chemins piétons, préparés à la main où il n'y a pas d'accès pour les véhicules.



Figure 10. Le processus CEMP.

La SMFG a mis en place un système de règles environnementales qui font partie des initiations et formations fournies à ses employés, contractants et visiteurs, selon leurs activités sur site. Il est interdit en général de s'aventurer en dehors des zones de travaux, au camp comme sur la montagne, tout comme il est interdit de chasser et de cueillir des produits naturels (fruits, écorces, racines, animaux, etc.), qu'ils soient vivants ou morts. Les sorties en dehors des zones de travail et la collecte d'échantillons de faune ou de flore sont permises seul lorsqu'elles sont justifiées par le travail. L'accès au Site du patrimoine mondial nécessite en plus la permission de son autorité de gestion, actuellement le Centre de Gestion de l'Environnement des monts Nimba et Simandou (CEGENS). La SMFG cherche toujours à informer la CEGENS de ses activités à l'avance.



Il est interdit de faire du mal aux espèces vivantes dans le Périmètre minier. L'application des pesticides est strictement contrôlée et limité. Il est interdit de tuer un animal, comme par exemple les serpents. Les serpents et rats sont capturés et relocalisés hors le Périmètre minier.

Le rejet d'ordure et la défécation dans la nature sont strictement interdits. Pour le travail nécessitant des déplacements réguliers, la SMFG fournit des sacs-poubelles et des toilettes démontables et portables. La SMFG avait des poubelles et des toilettes ou latrines fixes aux lieux de travail permanents sur la montagne (hors Cités 1 et 2), mais la plupart d'entre eux ont été fermés. Les poubelles et toilettes portables sont utilisée désormais pour ces activités.

3.4 GESTION DU FEU

Différentes mesures de précaution ont été mises en place pour protéger et minimiser tout impact relatif aux incendies. Il est interdit de fumer sur la montagne, sauf dans des zones spécialement désignées, et tout feu ouvert pour la cuisson et tout autre feu sont interdits. Ce message est inclus dans les initiations sur site pour tout le personnel et pour tous les contractants. Il n'y a que trois sources de flamme nue sur les lieux de travail de la SMFG – atelier, incinérateurs, cuisines – et ils sont tous situés sur des socles en béton et entourés par des murs. Pour protéger les biens de la SMFG contre les incendies, des parefeux sont débroussaillés annuellement autour des camps du personnel, des bâtiments, des routes, des pipelines, des véhicules et engins lourds, et des stations météorologiques et de pompage d'eau (seule celle sur le Zougué est actuellement opérationnelle). La SMFG soutient également le CEGENS pour installer des pares-feux autour du SPM et pour sensibiliser la population locale sur la prévention des incendies incontrôlés.

L'impact des feux est généralement supposé être négatif sur la biodiversité des monts Nimba, mais aucune donnée scientifique n'existe sur l'impact réel des feux sur la montagne. Alors la SMFG a mis en place en octobre 2016 un programme de suivi à long terme de 28 petites placettes dans la savane de haute altitude, et trois grandes placettes dans la savane de moyenne altitude, supposant que les feux vont brûler certaines placettes dans certaines années mais pas d'autres. Donc au fil du temps, la végétation des 31 placettes va se différencier à cause de l'absence et le passage des feux. La végétation des 31 est photographiée tous les deux mois, et inventoriée une fois par an pour les grandes placettes et une fois tous les trois ans pour les petites.



Figure 11. Lutte contre les feux de brousse.



3.5 GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ET INVASIVES

Un « Plan de gestion des espèces invasives » est en place depuis 2013. Il identifie les risques relatifs à l'introduction des espèces exotiques invasives, les moyens d'introduction potentiels de ces espèces, les espèces à plus haut risques et les mesures que la SMFG met en œuvre pour minimiser ce risque. Il identifie les espèces exotiques déjà présentes sur son site et définit les stratégies pour lutter contre elles, surtout celles qui sont devenues invasives.

Comme mesures de prévention, la SMFG ne permet pas les gens venant de l'extérieur de la Guinée Forestière d'utiliser leurs chaussures de terrain sur son site sans les laver avec un produit sur la base de chlore. La société encourage les gens d'utiliser les chaussures et bottes neuves quand ils arrivent, et peuvent les fournir aux visiteurs. La SMFG inspecte les containers lorsqu'ils arrivent soit à Charlie 4, soit à la Cité Ouvrière, et juge s'il faut les décontaminer. Elle garde un petit stock de produits en réserve pour la décontamination, le cas échéant. La SMFG exige que tous les contractants, chercheurs et autres visiteurs qui emmènent des équipements les décontaminent avant leur arrivée sur site ; sinon la SMFG se réserve le droit de les décontaminer ou de les renvoyer du site. Tout engin lourd qui travaille hors Périmètre minier, et qui peut avoir des graines des mauvaises herbes dans les roues, chenilles, lames, etc., doit être nettoyé avant de passer à Charlie 4. L'introduction intentionnelle d'une espèce exotique est strictement interdite sauf si elle a été approuvée par les procédures établies dans les textes juridiques pertinentes.



Figure 12. Des couvre-bottes pour éviter l'introduction d'espèces exotiques.

Un programme d'éradication de *C. odorata* est en cours depuis mi-2012. Des équipes d'ouvriers sont mobilisées à partir de juillet pour arracher les plantes avec leurs racines. Elles travaillent jusqu'au début décembre, normalement, moment de l'année que l'espèce fleurit et produit des graines.

Depuis 2013, la SMFG suit l'évolution de l'espèce au sein de ses infrastructures et des zones environnantes. Elle a constaté :

- Une présence quasi-universelle de l'espèce dans les zones perturbées de la Zone tampon et l'Aire de transition de la RBMN, tout comme une forte présence en Guinée Forestière, au Libéria et en Côte d'Ivoire,
- Une présence accrue initiale de l'espèce dans des zones perturbées du Périmètre minier,



- Une forte diminution sinon une quasidisparition de l'espèce depuis 2013 autour de ses infrastructures là où la plante a été manuellement arrachée,
- Une préférence de l'espèce pour les savanes et lisières de moyenne altitude (de 700m à 1100m) non-perturbées, où elle s'est répandue spontanément, surtout dans les lieux bien ensoleillés et humides avec sols profonds,
- Une réduction très importante de la densité de l'espèce dans les savanes et lisières non-perturbées après deux ans successifs d'éradication manuelle,
- Une augmentation continue de la présence de l'espèce dans le Périmètre minier et le Site du patrimoine mondial à des endroits hors de la zone d'influence de la société, et



Figure 13. Contrôle du C. odorata.

- La présence de plusieurs parasitoses qui semblent affaiblir partiellement les plantes sans les tuer ou empêcher de produire des graines.

La SMFG a entrepris un essai d'application contrôlée d'une herbicide 'Glyphosate' qui a connu un succès contre le *Chromolaena* en Afrique du Sud. Bien que l'analyse finale ne soit pas complétée, il semble que cet herbicide ne marche pas mieux que l'approche manuelle et n'aboutit pas à l'éradication de l'espèce.

La SMFG continue ses efforts de contrôler l'espèce dans ses lieux de travail et les zones environnantes, mais signale qu'elle représente un risque à la biodiversité du Site du patrimoine mondial.

3.6 REHABILITATION ET LUTTE CONTRE L'EROSION

La SMFG a mis en œuvre un ensemble de mesures pour lutter contre l'érosion. Elles comprennent l'utilisation de canalisations d'évacuation, de fossés, de bassins de sédiment, de gabions, de filets en jute et de ré végétalisation. De 2009 à 2013, la SMFG a installé plus de 600 structures de contrôle de sédiments sur la montagne, dont la majorité est toujours opérationnelle mais certaines se situent sur des pistes et plateformes fermées et/ou en cours de régénération naturelle. Le programme d'inspection et de maintien et rénovation de ces structures de contrôle de sédiments a représenté une activité importante et continue en 2016-17.

La ré végétalisation des zones perturbées, comme par exemple les bermes au bord des routes et plateformes, n'a pas été poursuivie en 2016-17 parce qu'il n'y a pas eu de nouvelles perturbations la nécessitant, et les zones anciennement replantées avaient bien repris.

S'il faut reprendre la ré végétalisation dans le futur, les méthodes se fonderont sur la base de l'expérience acquise au cours des dernières années. Le processus commence par le classement par ordre de priorité de toutes les zones qui sont à risque d'érosion. La réhabilitation est réalisée en fonction de cet ordre aux endroits où la régénération végétale spontanée ne permettra pas de contrôler l'érosion. La terre est nivelée et recouverte de géotextile ou de filets en jute, puis plantée avec des touffes de



graminées autochtones de haute valeur biologique, prises de la savane avoisinante, divisées et repiquées. Six espèces en particulier sont utilisées pour la ré végétalisation. Ce 're piquetage' a enregistré un taux de survie supérieur à celui des semis. Toutefois les graines d'autres espèces sont parfois entre-semées entre les petites touffes d'herbe et recouvertes de jute afin d'augmenter la diversité des espèces.



Figure 14 (à droite). Berme avec des touffes d'herbe repiquetées.

3.7 GESTION DE L'EAU

Le Zougué, le Zié et le Gouan sont les trois rivières principales dont les sources et les bassins versants sont situés dans l'Enclave minière et qui peuvent être affectés par les activités actuelles de la SMFG. Les actions de protection des cours d'eau sont largement décrites dans les sous-chapitres précédents sur la gestion des terres, la réhabilitation et lutte contre l'érosion, et la gestion du feu.

Quand la phase de caractérisation de l'état initial a été complétée en 2013, la SMFG a arrêté son suivi des eaux sauvages. Aujourd'hui, le programme de surveillance des eaux consiste en la mesure des quantités d'eau extraite de la station de pompage sur le Zougué, du forage près de la Cité Ouvrière à Gbakoré, et du forage au bureau à Lola Centre. Il comprend aussi les prélèvements d'eau potable et d'eaux usées : ces eaux sont testées au niveau du laboratoire hydrologique à la Cité 1 selon un calendrier qui varie d'une fois toutes les 48 heures à une fois par semaine. Les exigences de la norme guinéenne NG 09-01-013:2012/CNQ : 2004 Rejet d'eau et des Directrices environnementales, sanitaires et sécuritaires de l'IFC définissent des normes quantitatives pour le rejet d'eaux usées traitées dans les eaux de surface. Les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), entre autres, sont appliquées à l'eau potable.

Les sous-chapitres suivants présentent les activités de la société en vue des risques principaux à la qualité des eaux.

3.7.1 HYDROCARBURES ET D'AUTRES PRODUITS DANGEREUX

La SMFG a mis en place une gamme de mesures pour minimiser la pollution provenant des hydrocarbures et elle effectue des inspections hebdomadaires et des audits périodiques des installations. Un système de rétention et de toiture est utilisé pour les installations de stockage d'hydrocarbures pour y empêcher l'introduction des eaux de pluie. Un séparateur d'huile est installé à Nimba Garage au lieu de lavage des véhicules, et d'autres sont prévus à d'autres endroits où les eaux contaminées pourront être produites selon le plan d'aménagement des infrastructures. Une enceinte de confinement secondaire est en place à toutes les installations de stockage d'hydrocarbures. Des



caniveaux entourent les lieux où les hydrocarbures sont manipulés comme mesure supplémentaire de sécurité.



Figure 15. Séparateur d'huile à Nimba Garage.

Les produits chimiques dangereux sont stockés dans des lieux fermés à clef dans Nimba Garage et au magasin, tous les deux à la Cité 1. Les grands réservoirs à diésel se situent à Charlie 4. Ces lieux ont des bases en béton et sont solidement verrouillées et munies de signes d'avertissement de danger, affichés de manière visible.

Un inventaire de tout produit dangereux est maintenu par le Département de la Logistique, en concertation avec le Département de la Santé, la Sécurité et l'Environnement. Les sociétés de sondages ont laissé des quantités de certains produits chez la SMFG en 2013 à leur départ, comme la bentonite et des huiles et graisses pour les sondages. La SMFG est en train de planifier l'utilisation, le recyclage, la destruction ou l'évacuation pour traitement définitif pour ces produits.

3.7.2 EAUX USÉES

La SMFG traite les eaux usées avec une combinaison de fosses septiques et des installations de traitement Biokube (Biokube 1, Biokube 2/sud et Biokube 3/nord), qui ont été installées en 2012. Les BioKubes traitent les eaux usées jusqu'à un niveau où elle est presque potable. Néanmoins, comme mesure de sécurité, les installations de traitement Biokube 1 et 2 du Camp principal se déchargent dans une série de trois lagunes d'aération et de décantation, avant de passer par un petit réservoir où elle est traitée avec du chlore avant son rejet au sol à une certaine distance de sécurité de la rivière Zougué. La Biokube 3 est installé à la Cité Ouvrière et rejette l'eau dans une fosse septique. Toutes les installations sont conçues pour respecter les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires de la Société Financière Internationale (IFC). La SMFG mesure la quantité et la qualité des eaux rejetées à la fin de la série de lagunes.





Figure 16. BioKube et aérateur aux lagunes pour le traitement des eaux usées (Cité 1)

3.7.3 APPROVISIONNEMENT EN EAU

En 2016-17, la SMFG a extrait des quantités d'eau négligeables par rapport aux débits de la rivière Zougué, et des nappes phréatiques à la Cité Ouvrière et à Lola Centre. Cette eau servait surtout pour des applications domestiques (chambres, cuisine, bureaux) parce qu'il n'y avait pas de sondages pendant la période.

La société a installé des débitmètres à la station de pompage sur le Zougué, au forage à la Cité Ouvrière et au bureau de Lola Centre, afin de mesurer l'eau extraite. Sur la base des mesures des débitmètres, la SMFG soumet une déclaration annuelle des eaux extraites des sources superficielles et souterraines, et des quantités rejetées dans ou près des cours d'eau, en conformité avec le Code de l'Eau et ses textes d'application. En 2016, la SMFG a extrait un total de **2990,6 m³**, dont **2547,1 m³** en eaux superficielles à partir de la rivière Zougué (environs 7.0 m³/jour) et **443,5 m³** en eaux souterraines à la Cité Ouvrière (environs 1,2 m³/jour). La SMFG n'a rien extrait du forage de son bureau à Lola en 2016. La SMFG n'a pas encore préparé sa déclaration pour 2017, à soumettre avant la fin de janvier 2018, mais les quantités vont être similaires sauf pour le bureau à Lola Centre où quelques mètres cubes seront probablement déclarés.

3.7.4 APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Afin de réduire la quantité de déchets produits par la société, elle a presqu'éliminé l'utilisation d'eau minérale en bouteille. L'eau pompée de la rivière Zougué est traitée et mise à la disposition de tout le camp. La SMFG fournit les employés, contractants et visiteurs avec des gourdes lorsqu'ils travaillent sur la montagne, et dans tous les bureaux et toutes les chambres il y a des fontaines avec des bouteilles d'eau potable de 20 litres.

3.8 GESTION DES DECHETS SOLIDES

Les déchets produits par la SMFG comprennent :

- Les déchets domestiques : déchets de cuisine et des activités de nettoyage, emballages en papier, plastique et carton, verre, déchets alimentaires et autres déchets organiques, canettes et bouteilles vides
- Les déchets industriels: déchets banals tels que le bois, les décombres de construction, le caoutchouc, le métal, les emballages en carton et en plastique, les déchets issus des activités d'entretien, les pièces usagées, l'équipement de protection individuelle usagé



 Déchets dangereux : huiles et filtres usagés, chiffons souillés, sols contaminés, déchets médicaux, pneus et batteries usagées.

La stratégie de la société pour les déchets est d'abord d'en éviter ou minimiser la production. Ensuite, des poubelles sont disponibles à tous les lieux de travail autour du camp. Elles sont de couleurs différentes pour différents types de déchets, afin que tout le monde mette le déchet dans la poubelle appropriée et le tri des déchets est facilité. Les équipes qui travaillent hors bureaux et hors camps doivent ramasser tous leurs déchets et les ramener au camp.



Figure 17. Envoi de canettes en acier pour récupération.

Les déchets sont collectés régulièrement est un tri final en est fait, si nécessaire. Les déchets banals sont divisés en déchets recyclables, d'une part, et en déchets brûlables et compostables d'autre part. Les déchets solides recyclables sont stockés au centre de gestion des déchets par type (canettes en aluminium, cannettes en acier, verre, bouteilles en plastique, pneus usagés, autres). La SMFG fournit ces déchets à des utilisateurs qui peuvent les utiliser de manière sure comme des fonderies traditionnelles pour l'aluminium et l'acier, les cordonniers pour les pneus usagés, et des sociétés qui recyclent les huiles usées et les plastiques. Les déchets de cuisine sont fournis à un éleveur de porcs à Gbakoré. La SMFG mène toujours une investigation sur les preneurs de ces déchets, et ne les fournit pas aux entités qui ne peuvent pas garantir de les utiliser de façon sure.

Les déchets banals non recyclables sont mis au rebut directement au centre. Les déchets compostables et/ou brûlables sont mis et incinérés, le cas échéant, dans un fossé ouvert. Les matières dangereuses qui peuvent être incinérées — comme les déchets médicaux, les chiffons souillés, les filtres à huile usagés, les sols contaminés — sont traitées au centre de gestion des déchets.

Les matières dangereuses sont transférées au centre où elles sont stockées en sécurité jusqu'à ce qu'elles puissent être recyclées ou rendues non dangereuses, ou que la SMFG puisse les évacuer en vue de leur élimination en sure et définitive. Par exemple, les batteries d'automobile ont été stockées dans un conteneur verrouillé pendant longtemps, mais en 2017, la SMFG a établi un contrat avec une société à l'étranger qui peut les recycler (plomb, acide, plastique) en toute sécurité.





Figure 18. Incinérateurs au centre de gestion des déchets.

En 2012, la SMFG a installé un trou de sondage de suivi de 50 m en aval du centre pour vérifier que les déchets n'ont pas d'effet négatif sur l'aquifère local. Des analyses complètes ont été réalisées d'échantillons d'eau souterraine du sondage par un laboratoire accrédité en vue de détecter une contamination, mais aucune contamination particulière n'a été notée.

3.9 QUALITE DE L'AIR, LUMIERE, BRUITS ET VIBRATIONS

Vu le niveau d'activité réduite en 2016-17, la SMFG n'a identifié que les impacts suivants potentiels sur la qualité de l'air qu'elle devait gérer :

- la poussière produite pendant la construction et le terrassement associé aux aménagements du camp, comme à Nimba Garage,
- la poussière produite par la circulation sur les pistes d'accès dans l'Enclave minière et sur les routes publiques dans le piedmont,
- les émissions associées à la circulation de tout type de véhicule et aux groupes électrogènes,
 et
- les émissions des incinérateurs.

La SMFG gère ses impacts par l'optimisation des véhicules et par l'entretien rigoureux de tous ses véhicules (voitures, pick-ups, camions, engins lourds) pour satisfaire aux limites d'émissions internationales. La société cherche à optimiser le nombre de personnes qui utilisent les véhicules. La vitesse des véhicules est limitée à 50 km/h dans les zones inhabitées et à 20 km/h sur les pistes/routes d'accès dans les villages. La SMFG entretient rigoureusement sa flotte de véhicules utilisés à Nimba: les pneus, les filtres et les niveaux de liquide sont tous contrôlés chaque jour avant leur utilisation.

La SMFG a un programme rigoureux de maintenance de ses groupes électrogènes ; l'état des groupes électrogènes est systématiquement contrôlé pour assurer que la consommation de carburant est minimisée.



La SMFG a installé des incinérateurs à haute température, capables d'incinérer la plupart des déchets sans émissions nocives. Les déchets médicaux sont ainsi détruits. Pour éviter les émissions potentiellement dangereuses, la SMFG n'incinère plus la plastique (bouteilles, emballages) mais les fait recycler à Conakry par un opérateur spécialisé.

La plupart des ampoules d'éclairage installées au camp est jaune pour minimiser d'attirer les insectes. L'éclairage est dirigé vers l'intérieur des zones à éclairer pour éviter la 'pollution de lumière' des écosystèmes avoisinants. La fermeture des bâtiments sur la montagne a permis à la SMFG de ne plus avoir à éclairer les lieux en amont de la Cité 2, pour le moment.

De la même façon que pour la lumière, la production de bruit et de vibrations a été très limitée en 2016-17. Un bon entretien et une optimisation de l'utilisation des véhicules, camions, engins lourds et groupes électrogène ont assuré un minimum de pollution en bruit et vibrations, et sa localisation autour de quelques lieux (Cité 1, Cité Ouvrière) où ils n'ont pas été offensifs.



4 PROGRAMME DE SUIVI ET DE RECHERCHE SUR L'ENVIRONNEMENT

Tel que présenté dans la section 1.1, pour caractériser l'état initial des monts Nimba en vue de l'EIES, la SMFG a procédé par étape à (i) synthétiser les données et informations environnementales existantes sur les monts Nimba, (ii) mener des enquêtes pour préparer et cadrer l'éventuelle phase de caractérisation de l'état initial, (iii) faire approuver les termes de référence pour l'EIES, et (iv) réaliser la caractérisation de l'état initial. En 2014-15, quand la crise du virus Ebola a limité les activités de terrain à un stricte minimum, les responsables de l'EIES de la SMFG ont analysé à fond les résultats de la phase de caractérisation, et identifié des sujets où les données pouvaient être améliorées ou complétées.

Vers fin-2015, certaines initiatives de suivi et de recherche ont alors été (re)lancées, comme le suivi de la faune par des caméras automatiques. Ces initiatives se sont accélérées en 2016 et en 2017 par la réalisation d'une série d'enquêtes biologiques afin d'adresser des questions clefs résiduelles découlant des études de 2008-13.

Le programme complet de suivi et études entrepris en 2016-17 a consisté en :

- <u>Suivi météorologique</u>: suivi de la pluviométrie, la température, l'humidité, la pression barométrique, la radiation solaire, la vitesse et la direction du vent, et la visibilité à partir de cinq stations: P1 (Cité 1), P4 (Signal Sempéré), P7 (Bureau de Lola), P8 (Pierré Richaud) et P10 (station pour mesurer la visibilité dans la vallée du Zié).
- Régénération botanique de la savane d'altitude: sur la base de placettes établies dans des zones perturbées par Mifergui/Nimco (1968–90) ou la SMFG (2006–13), et dans des zones de contrôle avoisinantes non-perturbées, cette étude a cherché à comprendre sur quelles périodes et à quel degré la régénération spontanée ou assistée restore la diversité floristique naturelle.
- <u>Impact des feux sur la flore des savanes de haute et de moyenne altitudes</u>: sur la base de 28 placettes dans la savane de haute altitude et trois grandes placettes dans la savane de moyenne altitude, cette étude cherchent à comprendre l'impact que le feu peut avoir sur ces formations végétales.
- Suivi du feu sur la montagne et du Chromolaena: les données des programmes de gestion du feu (partie 3.4) et de contrôle et d'éradication de C odorata (partie 3.5) sont analysées et cartographiées chaque année, et un rapport interne sur chaque sujet est mis à jour afin de comprendre l'évolution des deux problématiques et d'ajuster les programmes pour l'année à venir.
- <u>Caméras automatiques</u>: cette initiative, lancée par Golder Associates en 2012-13, cherche à comprendre l'absence ou présence, la fréquence d'observation et la saisonnalité de la faune dans le Périmètre minier et des zones riveraines qui pourraient être influencées par le développement du projet minier. L'initiative a été très perturbée par les vols et le sabotage des caméras par des délinquants qui pénètrent dans les zones protégées pour le braconnage, le vol ou d'autres raisons.
- Amphibiens des cours d'eau et le crapaud vivipare du Nimba: depuis 2007, la SMFG appuie des partenaires Allemands et Guinéens à suivre chaque année les populations du crapaud vivipare du Nimba, d'une part, et des amphibiens de 12 rivières qui prennent leur source dans le Site du patrimoine mondial (SPM) ou le Périmètre minier, d'autre part. En décembre 2017, une enquête des lieux d'hibernation du crapaud vivipare a été réalisée.
- <u>ADN des chimpanzés</u>: des expéditions sont en cours tous les deux mois, d'août 2017 à juillet 2018, pour collecter des échantillons de fèces et de poils de chimpanzés dans les vallées des rivières Gba, Zougué, Gouan et Zié, et dans les forêts du SPM de Kéoulenta, Gbié et Gouéla jusqu'à la frontière ivoirienne. Ensuite les échantillons seront expédiés à un laboratoire international pour



en extraire l'ADN, et analyser les chimpanzés individuels et la parenté entre eux. Avec ces informations, il est possible d'avoir une estimation assez précise de la taille des populations de ces vallées et de la parenté entre elles.

- Orchidées: suite aux collections établies en 2012, l'initiative consiste en la collecte d'orchidées de certains habitats, ciblant surtout certaines espèces rares et potentiellement endémiques aux monts Nimba, et leur élevage dans une ombrière à la cité 1 pour pouvoir en récolter les fleurs, afin de comprendre les espèces présentes aux monts et leurs distributions individuelles.
- <u>Fourmis, termites et vers de terre</u>: suite aux deux expéditions de 2008, qui ont résulté en la description de plusieurs espèces orophiles nouvelles à la science des monts Nimba, des spécialistes sont revenus pour collecter dans les zones orophiles du SPM et du Périmètre minier afin de mieux comprendre la diversité de chacune de ces deux aires pour ces groupes taxonomiques, et de déterminer si possible si cette diversité est partagée entre le SPM et le Périmètre minier, ou si elle est unique à l'une de ces aires.
- Papillons: une enquête pour comprendre la diversité des papillons des zones d'altitude des monts
 Nimba Guinéens, menée par le spécialiste qui étudie les papillons des monts Nimba Libériens (et qui pourra les comparer).
- <u>Araignées</u>: une enquête pour cibler les habitats et les espèces découvertes pendant les expéditions de 2008 à 2013, qui ont abouti à la description d'un certain nombre d'espèces nouvelles à la science et dont les caractéristiques comme les aires distributions sont méconnues.
- Chauves-souris : Depuis 2016, des enregistrements des cris de chauves-souris ont été réalisés avec des appareils spécialisés, et analysés au niveau international, afin d'établir un registre des cris des chauves-souris présentes aux monts. Depuis novembre 2017, des appareils de mesure de la température et de l'humidité (iButtons) ont été déployés dans les galléries minières où gîtent les chauves-souris, pour comprendre les conditions préférées par les chauves-souris. Des enquêtes de terrain sont prévues pour janvier-février 2018 pour piéger, enregistrer et relâcher des individus des différentes espèces afin de vérifier les cris des différentes espèces dans le registre.



Figure 19. Caméra automatique et photo de buffle prise par la caméra.

Les initiatives sont réalisées généralement par des organismes spécialisés internationaux et/ou nationaux, souvent avec la participation du personnel de la SMFG et du CEGENS, en tant qu'autorité de gestion de la RBMN. Un accent fort est mis sur le partage des compétences afin de permettre aux autorités nationales à comprendre la science qui sous-tend les études d'impact et pour leur permettre de faire de telles recherches eux-mêmes dans le futur.



Le tableau 1 résume les partenaires internationaux et nationaux aux études de 2016-17.

| Thématique | Partenaires internationaux | Partenaires nationaux |
|--|--|---|
| Météorologie | Geónica (Espagne) | |
| Régénération botanique, impact des feux sur la flore | C Jongkind (Pays Bas) | D Bilivogui, M Diabaté, OO Haba |
| Contrôle du <i>C. odorata</i> | International Working Group for the Control of <i>Chromolaena odorata</i> | |
| Feux sur la montagne | | CEGENS |
| Photographie des moyens et grands vertébrés par caméras automatiques | | CEGENS |
| Amphibiens | Muséum d'histoire naturelle de Berlin (Allemagne) | J Doumbiya |
| Génétique des chimpanzés | University of Kent (Angleterre), Zoo de Copenhague (Danemark) | IREB, CEGENS |
| Orchidées | Université Libre de Bruxelles (Belgique), Missouri Botanical Gardens (Etats Unis) | D Bilivogui, M Diabaté |
| Fourmis, termites, vers de terre | Station Scientifique de la LAMTO (Cote d'Ivoire), Universités ivoiriennes | CEGENS, IRAG |
| Papillons | Fondation Hongroise pour le Patrimoine Naturel (Hongrie) | CEGENS |
| Araignées | Muséum Royal pour l'Afrique Centrale (Belgique) | CEGENS, Station Scientifique des Monts Nimba – Ziéla |
| Chauves-souris | Bat Conservation International (USA) | Guinée Ecologie, CEGENS |

Tableau 1. Partenaires externes aux initiatives de recherches scientifiques en 2016-17.



Figure 20. Certains vers de terre du genre Dichogaster, récoltés aux monts Nimba.



5 RELATIONS COMMUNAUTAIRES ET EXTERIEURES, ET APPUIS AU DEVELOPPEMENT

5.1 LA PERIODE 2016-17

Les relations communautaires et extérieures, et les appuis au niveau local de la SMFG pour la période traitée par ce rapport, ont été caractérisés surtout par deux événements : la sortie de la crise du virus Ebola et la période d'entretien et d'attente pour le développement du Projet de minerai de fer. Alors dans un premier temps, en 2016, la SMFG a dû rétablir des activités 'normales' sur site, après Ebola, en rappelant son personnel au travail. Toutefois sans programme de sondages et d'études liées, la société a trouvé nécessaire de procéder à différentes phases de compression de son personnel. Le Département des RCE a participé activement à ce processus, aidant le Département des Ressources humaines à fournir toutes les informations et droits de séparation aux personnes compressées, et en tenant les autorités et la population locales informées du processus suivi, les justifications et les droits et mesures prises en faveur des anciens employés. Quoique difficile, le processus s'est déroulé de manière transparente, paisible et compréhensive, presque sans incident, avec une preuve de bonne foi de la part de tous.

En parallèle, la SMFG a rétabli des programmes d'appui à la communauté locale, mettant fin aux mesures extraordinaires de lutte contre la maladie à virus Ebola, les remplaçant avec des appuis aux thèmes de développement classiques comme l'éducation, la santé, la création de points d'eau potable, de routes et ponts, des micro-projets, la vie sociale locale et l'environnement, entre autres.

5.2 PRINCIPES ET MECHANISMES POUR LES RELATIONS COMMUNAUTAIRES

Le but du plan des relations communautaires et extérieures de la SMFG est de maintenir de bonnes relations et de communications franches, honnêtes et directes d'informations à l'intention des résidents locaux. La SMFG atteint cet objectif global en mettant en œuvre son plan des relations communautaires extérieures qui est basé sur une analyse poussée des parties prenantes, et une planification stratégique du dialogue avec elles.

Les relations communautaires et extérieures de la société se fondent sur son programme de visites régulières aux communautés et autorités locales à tous les niveaux. La Figure 21 montre les villages riverains dans la zone d'influence la plus importante du projet minier. A travers des échanges continus, parfois formels, parfois informels, la SMFG écoutent la population, partage des nouvelles et des points de vue, débat des questions d'intérêt mutuel et identifie des problèmes potentiels, cherchant à les adresser avant qu'ils ne deviennent de vrais problèmes ou conflits. La SMFG cherche à traiter les questions qui préoccupent les communautés et à solliciter leur retour d'informations. Elle a un numéro de téléphone ouvert où toute personne voulant poser des questions, discuter d'un grief, donner un compliment ou fournir des informations sous anonymat, ce en français comme dans les langues nationales. Elle a de panneaux d'affichage et des boites à lettres dans les villages riverains et les chefslieux de Préfecture et de Région administrative, qui sont en cours de renouvellement, où elle affiche des nouvelles et des annonces, et où tout le monde peut déposer des questions, des plaintes/griefs, des suggestions ou déposer sa candidature en cas d'un appel d'offre ou de recrutement. Il existe également un mécanisme de règlement des griefs pour répondre systématiquement aux problèmes soulevés par la communauté.



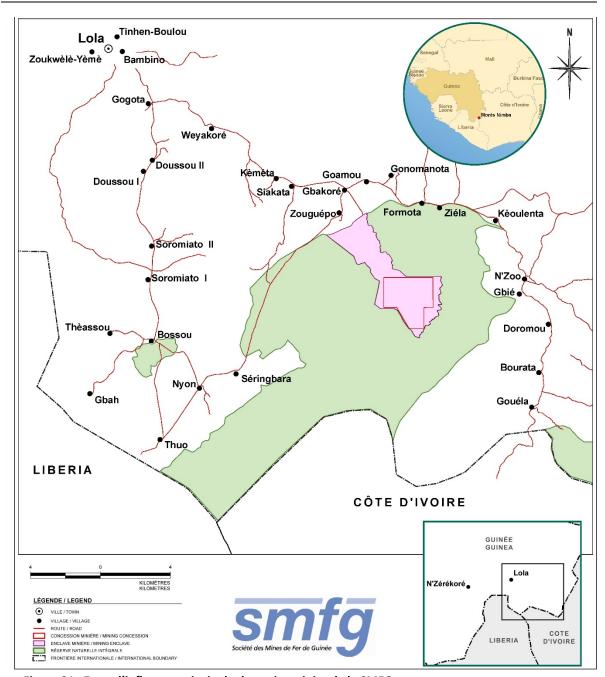


Figure 21. Zone d'influence principale du projet minier de la SMFG.

La SMFG met en accent fort sur le partage des informations avec son propre personnel. Le Département des RCE a animé à des moments un « kiosque d'informations » hebdomadaire sur site en vue du maintien d'un dialogue dans les deux sens avec ses travailleurs.

Des informations sur les relations et les règles d'interaction avec la population sont fournies à tout employé et contractant qui arrive sur site. Elles consistent principalement au respect et la dignité de ses voisins, ne pas prendre d'engagement quelconque vis-à-vis d'une personne ou entité externe au nom de la société, et reporter les questions et plaintes des parties extérieures sans délai au Département des RCE. La SMFG a une formation sur la compréhension interculturelle, destinée aux employés et aux contractants ayant un niveau élevé d'interactions avec la population locale. Lorsqu'elle travaille à l'extérieur du Périmètre minier, la société cherche toujours à identifier et à protéger les sites locaux qui sont sacrés.



Après la crise du virus Ebola, la SMFG a relancé la publication périodique (une fois tous les deux mois environ) son bulletin d'informations sur les activités de la société. Il est affiché aux lieux de travail de la société, et distribué au personnel de la société aussi à certains partenaires. L'édition 32 est apparue en novembre 2017.

Dans la mesure du possible, la SMFG donne la priorité aux résidents et fournisseurs locaux dans ces achats (par exemple légumes, fruits et viande), lorsqu'elle engage des prestataires pour les travaux généraux (e.g. construction d'infrastructures communautaires), et dans l'emploi de la main d'œuvre. Ainsi la société cherche à assurer un maximum de « contenu local » dans ses opérations, c'est-à-dire de s'approvisionner en biens, services et ouvriers en priorité sur le marché local.

Lorsque la SMFG veut recruter des travailleurs journaliers pour de petites périodes, comme par exemple dans le cadre des initiatives de recherche (porteurs, guides, cuisiniers), des petits appuis communautaires (comme l'élagage des bords de routes locales pour améliorer la visibilité), et les travaux ponctuels sur ses lieux de travail, le Département des RCE se met en relation avec les autorités de la localité en question pour le recrutement de cette main d'œuvre en leur donnant l'occasion de fournir elles-mêmes une liste selon le besoin.

Afin d'offrir un point de contact facilement accessible, et de réorienter l'attention sur Gbakoré vers Lola Centre, la SMFG a construit un bureau à Lola Centre où il était prévu de mettre le Département des RCE de même que des représentants des départements responsables des achats et des ressources humaines. A cause du ralentissement des activités entre 2014-15 (crise du virus Ebola), la SMFG n'a pas encore occupé le bureau. Elle pourra l'utiliser éventuellement au moment où le Projet passera à la prochaine phase de développement, si elle le souhaite.

5.3 COMITES DE CONCERTATION DANS LES LOCALITES MINIERES

Un arrêté du Ministère des Mines et de la Géologie de 2012 avait créé les comités de concertation dans les localités minières (CCLMs), qui doivent servir « d'espace d'échange d'informations entre les acteurs de l'activité minière locale. » Ces CCLMs ont pour mission :

- « De prévenir et de gérer les conflits entre le ou les sociétés minières et les communautés locales ;
- D'établir le dialogue entre la ou les sociétés minières de la place et tous les acteurs impliqués dans l'activité minière en vue du maintien d'un climat de paix, de sécurité et de cohabitation pacifique dans la localité par la médiation, la sensibilisation à travers des séances ordinaires et extraordinaires;
- D'élaborer des stratégies visant à créer un climat de cohabitation apaisée entre les sociétés minières et les populations ;
- De mettre fin aux multiples soulèvements et autres troubles dans les localités minières. »

Des CCLMs ont été créés dans les sous-préfectures de Lola Centre et de N'Zoo. La SMFG reste en contact régulier avec les deux, leur faisant appel lorsqu'il y a des questions sensibles à résoudre entre la société et la population, ou des informations à faire passer à la population qui pourraient être comprises de diverses manières comme l'annonce d'un recrutement. Afin de les aider à mieux répondre à leur mandat, la SMFG a organisé deux séances de formation pour ces deux CCLMs, dans les derniers mois de 2017, sur (i) la prévention et la résolution des conflits, (ii) les relations entre les sociétés minières et les communautés, (iii) l'anti-corruption, (iv) le Code minier, et (v) la Convention collective sur les mines et carrières.



5.4 APPUI AU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

5.4.1 OBJECTIFS ET CRITERES DE SELECTION

En fournissant une aide au développement local, la SMFG cherche à :

- 1. Fournir un soutien aux besoins de développement des communautés avoisinantes,
- 2. Insérer ses apports dans le processus de planification du développement local,
- 3. Renforcer sa crédibilité auprès d la population locale,
- 4. Renforcer la capacité pour les communautés locales de pérenniser les initiatives de développement, et
- 5. Respecter ses critères de sélection.

Des critères de sélection des appuis guident le choix de la SMFG. Pour recevoir un appui, une initiative doit :

I. Représenter une priorité locale la plus universelle possible. Plus spécifiquement, il doit :

- a. répondre à un besoin prioritaire de la population,
- b. être validé par un organe représentatif de la communauté,
- c. bénéficier à un maximum de personnes de la communauté,
- d. n'avoir aucun caractère discriminatoire, et
- e. promouvoir une équité en genre, si pertinent ;

II. Avoir des effets durables plutôt qu'éphémères. Il doit, entre autres :

- a. renforcer les capacités internes de la population et de la zone pour développer son propre essor économique,
- b. encourager l'esprit d'initiative chez la population, bénéficier à ceux qui se mobilisent pour leur propre développement, et ne jamais encourager l'esprit d'assistanat, et
- c. chercher à renforcer les systèmes et structures déjà en place (étatiques, traditionnels, autres);

III. Répondre à un intérêt partagé et renforcer les bonnes relations. Par exemple il peut :

- a. préparer les communautés locales à bénéficier des opportunités offertes par le projet minier,
- b. répondre à un besoin de la SMFG,
- c. tisser les relations de confiance et d'amitié entre la SMFG et la population, et
- d. réduire les pressions sur les aires centrales de la Réserve de Biosphère et sur la biodiversité, que tout le monde est obligé à protéger ; et

IV. Etre raisonnable en termes de coût et d'échéance, offrir de fortes chances de succès et respecter les règles de la SMFG y compris son Code de déontologie.

5.4.2 PROCESSUS DE SELECTION ET THEMATIQUES D'INTERVENTION

Les demandes pour les appuis adressées à la société sont toujours plus importantes que ce que la SMFG est capable d'appuyer. C'est pourquoi entre toutes les demandes reçues, la SMFG évalue une demande selon :

- Sa conformité avec les critères susmentionnés,
- La priorité du besoin dans la localité en question (tel qu'identifiée dans le plan de développement local, par exemple), et sa pertinence par rapport aux demandes des autres localités¹, et
- Sa cohérence avec les thématiques où la SMFG peut intervenir de manière efficace.

Les appuis sont planifiés généralement selon un calendrier annuel, mais la société garde une certaine souplesse pour répondre aux besoins et aux opportunités de façon opportuniste au cours de l'année.

¹ La SMFG cherche toutefois à assurer que toutes les localités bénéficient éventuellement d'appui de sa part. Elle veut éviter de créer des tensions ou jalousies entre localités.



De 2003, au moment de la signature de sa convention minière, à ce jour, l'investissement total de la SMFG en projets de développement et environnementaux en Guinée a dépassé USD 5,5 millions, soit 50 milliards de GNF actuels, dont la plupart a bénéficié la Préfecture de Lola. Il est à rappeler que ce montant représente des contributions volontaristes de la société ; elle n'avait aucune obligation juridique de les faire.

En 2016-17, les appuis au développement communautaire se sont focalisés sur les thématiques suivantes .

- L'éducation,
- La santé,
- L'eau potable et l'hygiène publique,
- Les routes et les ponts,
- Les microprojets,
- Appuis aux autres infrastructures publiques (maisons de la jeunesse, marchés, bibliothèques, etc.) et à la vie sociale de la localité comme les festivales pendant les vacances scolaires, tournois sportifs, dons aux victimes d'actes de Dieu, etc., journées thématiques (femmes, enfants, environnement, VIH/SIDA, etc.), autres, et
- L'environnement et la gestion des aires protégées.



Figure 22. Appuis de la SMFG à la population locale : élevage de porcs par des associations d'anciens chasseurs et fourniture d'eau potable.

5.4.3 APPUIS A L'ENVIRONNEMENT ET AU CEGENS

Les appuis de la SMFG à l'environnement et au CEGENS méritent une mention spéciale. Depuis la saison sèche de 2007-08 jusqu'en 2015, la SMFG a appuyé des efforts du CEGENS pour éviter les feux de brousse sur la montagne. Elle a parfois appuyé d'autres initiatives du CEGENS, comme la construction d'une partie de sa base vie à Gbakoré et la tenue de plusieurs réunions de planification. Toutefois, depuis la fin 2015, la SMFG a développé un partenariat profond avec le CEGENS. Les apports ont consisté en :

- Un appui chaque décembre pour mettre en place des pare-feux à des endroits stratégiques autour de la base de la montagne, et pour mener des sensibilisations villageoises, afin de réduire le risque d'incendie incontrôlé et destructeur pendant la saison sèche,
- Un appui chaque décembre-janvier-février pour mener des patrouilles du SPM et du Périmètre minier contre le braconnage et d'autres incursions illégales,
- Un appui logistique à des réunions de partage d'expériences et de planification avec l'autorité de gestion de la Réserve naturelle du Nimba oriental au Libéria (*East Nimba Nature Reserve*),



une visite d'étude au Libéria, une patrouille mixte dans la zone frontalière entre Yekepa et Thuo, et des réunions de sensibilisation villageoise,

- L'implication du CEGENS aux initiatives de recherche mobilisées et/ou organisées par la SMFG (voir le chapitre 4),
- Le renforcement des capacités techniques du CEGENS: formation en droits de l'homme dans le contexte de l'application des lois sur les aires protégées, la flore et la faune, formation en SIG/cartographie, provision d'un logiciel d'apprentissage en langue anglaise, formation en techniques de recherche (voir l'alinéas),
- Le renforcement des capacités matérielles du CEGENS: point d'eau pour sa base vie à Gbakoré, renforcement du système d'électrification de cette base vie, fourniture de deux ordinateurs portables, fourniture d'équipements de camping et de lutte contre les feux, et
- Des appuis à un atelier public d'analyse du plan de gestion de la RBMN, et à une réunion de coordination entre les quatre structures qui poursuivent la recherche et la gestion environnementale aux monts Nimba Guinéens : CEGENS, IREB, SSMN (Ziéla) et SMFG.



Figure 23. Formation des agents du CEGENS en droits de l'homme dans le contexte de l'application des lois.

Un protocole de collaboration officiel entre le MEEF et la SMFG est en cours d'élaboration afin de mieux structurer et encadrer leur collaboration. Une fois ce protocole agréé, le CEGENS et la SMFG vont élaborer un document sur les 'Principe et Procédures de Collaboration' qui va détailler plusieurs aspects de la collaboration entre les institutions pour y assurer une transparence basée sur des règles claires.

5.4.4 STRATEGIE POUR LE FUTUR ET GESTION DU FLUX MIGRATOIRE

Au fur et à mesure que le Projet minier s'approche de la dernière phase d'études, la SMFG cherche à orienter les appuis vers des projets et domaines qui aideront la population locale à être en mesure de bénéficier en premier lieu du développement du Projet minier, plutôt que d'en être marginalisée ou – pire – écartée. Ces initiatives incluent, entre autres, l'éducation des enfants et l'alphabétisation des adultes, la formation des adultes en mathématiques élémentaires relatives aux finances, l'appui et le renforcement des capacités de groupements de producteurs (par exemple maraichage, production de porcs ou du savon) et, espère-t-on, une planification villageoise de l'occupation des terres de manière compatible avec les aires centrales de la RBMN.

La SMFG est consciente que sa présence stimule une certaine immigration, qui pourrait entrainer des conséquences positives, comme des opportunités d'emploi et de commerce, et une amélioration des biens et services disponibles sur le marché local, tout comme des effets négatifs comme une augmentation de la criminalité et des maladies sexuellement transmises, une occupation anarchique de



l'espace, l'inflation, un affaiblissement du pouvoir des autorités traditionnelles et des conditions d'hygiène publiques défaillantes. Alors au-delà des investissements en infrastructures et services locaux, dont le district de Gbakoré a bénéficié en premier lieu parce qu'il a subi la majorité des conséquences, la SMFG a élaboré un plan initial de gestion des nouveaux arrivants pour le futur développement de la mine. Dans un premier temps, certaines mesures ont déjà été entreprises, comme la sensibilisation sur la sécurité routière, la fourniture de matériel médical, des campagnes de sensibilisation sur l'alcool et la drogue, et des initiatives collaboratives avec des groupes locaux pour le nettoyage de Gbakoré. La SMFG cherche aussi toujours à travailler en concertation avec les autorités locales, traditionnelles comme étatiques, afin de renforcer leur autorité. La construction du bureau à Lola Centre fait partie des mesures pour redistribuer les pôles d'attraction du Projet minier et diffuser son impact.

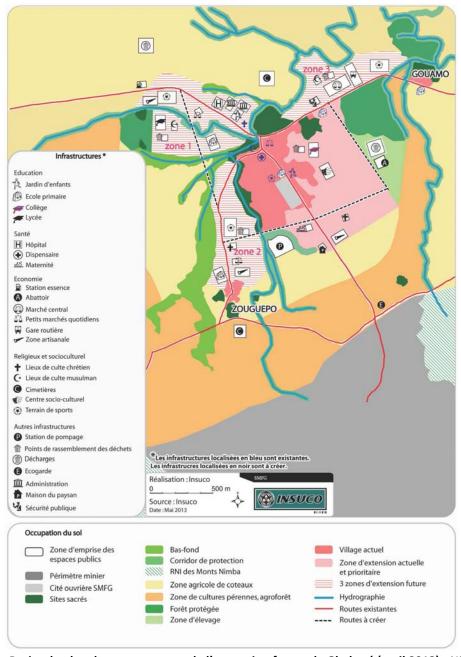


Figure 24. Projet de plan de zonage en vue de l'expansion future de Gbakoré (avril 2013). *NB : ce plan n'a pas été validé, ne représente qu'une première ébauche et n'a aucune valeur formelle. Il est fourni seul à titre d'exemple.*



6 RESUME, DEFIS RENCONTRES ET PERSPECTIFS SUR LE FUTUR

Pendant les années 2016-17, la SMFG a respecté son engagement de mener ses activités, quoique réduites, selon les normes les plus rigoureuses, comme illustré par les engagements décrits dans le chapitre 2. Les mesures de ré-végétalisation, de réhabilitation et de lutte contre l'érosion des années passées ont porté fruit dans la mesure où les infrastructures de la SMFG sur la montagne n'ont pas connu de problème majeur et aucune plainte légitime liée à la qualité des eaux des rivières n'a été reçue pendant la période 2016-17. La lutte contre le *Chromolaena* a enregistré d'excellents résultats dans les zones d'influence de la société où elle mène son programme de contrôle et d'éradication.

Le programme de suivi et de recherches environnementales avance rapidement, en collaboration avec une large gamme de partenaires nationaux et internationaux.

Les efforts du Département des RCE ont également connu des résultats positifs, tant au niveau de l'absence de protestations contre la société qui a dû réduire son personnel significativement, qu'au niveau des réalisations en faveur de la population locale qui bénéficie d'améliorations quant à leur approvisionnement en eau potable, infrastructures scolaires, sanitaires et sociales, etc.

Il n'y a eu aucun écart majeur par rapport à la conformité avec ses normes, et les petits écarts occasionnels ont été vite résolus sans impact durable.

La SMFG a quand-même connu des défis qu'elle s'efforce toujours de résoudre, à savoir :

- Il existe des déchets, de même que certains produits laissés sur site au moment du départ de certaines sociétés de sondages internationales, qui ne peuvent être ni recyclés, ni traités en Guinée. En attendant de trouver des solutions sures pour ces substances, la SMFG les stocke de manière sure et sécuritaire.
- La société a connu de forts problèmes de vol de ses caméras automatiques par des délinquants qui pénètrent le SPM et le Périmètre minier dans les buts de braconner et/ou de voler la société. La SMFG a perdu jusque le tiers de ses appareils, ce qui lui coûtent cher et sabote l'objectif de l'initiatif, qui est de suivre les espèces, leurs mouvements saisonniers et leurs fréquences d'observation au fil du le temps.
- Malgré les efforts du CEGENS, les feux de brousse continuent à brûler la montagne. Ils semblent partir de l'intérieur de la bande de forêt autour de la base de la Réserve, mis par des personnes qui la pénètrent illégalement. Ce ne sont donc pas des feux échappés du pied mont, mis par les agriculteurs ou de bouviers.
- Quoiqu'en dehors la zone d'influence et le mandat de la société, l'espèce invasive C odorata semble se répandre dans le SPM spontanément, et risque d'avoir un impact nocif sur des micro-habitats particuliers qu'elle colonise comme les formations buissonneuses et les lisières des savanes de moyenne altitude.

A partir de 2018, le programme de travail de la SMFG n'est pas encore connu. Le programme actuel d'entretien des infrastructures et de suivi et recherches va continuer, en attendant la résolution des négociations pour la suite du développement du Projet. La finalisation du Projet consistera en l'achèvement des études de conceptualisation et d'ingénierie de la mine, la réalisation de l'étude d'impact sensu stricto de la version définitive du Projet, l'élaboration des plans de gestion découlant de cette étude d'impact et les consultations publiques relatives à l'EIES.